

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le deux mars, à 20h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël GEFROY, Maire.

Etaient présents :

Joel GEFROY, André LANCIEN, Catherine JOSSE, Thierry GADAIS, Sylvie JOBERT, Xavier TROCHU, Marie Emmanuelle DURAND, Huguette JARNOUX, Eric LEMERLE, Stéphanie CHEVE, Christophe DURANCE, Sophie GUYOT, Laurent ROSSI, Solène LAUNAY, Yves-Marie DELANOE, Alexia ROUSSEAU, Pascal PHILIPPE, Katell VILLAMAUX, Daniel GUILLE, Lydie RETAILLEAU, Raphael ROLLAND, Cécile SACHOT, Didier CHAUVIERE.

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 2) Approbation du compte rendu du 15 décembre 2014 ;
- 3) FINANCES : affectation provisoire du résultat 2014 du budget principal M14 « VILLE » ;
- 4) FINANCES : affectation provisoire du résultat 2014 du budget annexe M14 « LOCATIFS AUX PARTICULIERS » ;
- 5) FINANCES : adoption du budget primitif M14 2015 « VILLE » ;
- 6) FINANCES : adoption du budget primitif M14 2015 « LOCATIF AUX PARTICULIERS » ;
- 7) FINANCES : autorisation d'implantation d'un distributeur de baguettes de pain et de la signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public afférente ;
- 8) FINANCES : fixation des taux de contributions directes 2015 ;
- 9) FINANCES : réforme des rythmes scolaires : reversement du fond d'amorçage à Cœur Estuaire ;
- 10) FINANCES : subventions 2015 ;
- 11) AFFAIRES GENERALES : contrat régional de bassin versant Marais Nord Loire ;
- 12) PERSONNEL : création d'un emploi saisonnier – espaces verts ;
- 13) PERSONNEL : mise à jour du tableau des effectifs – création de poste dans l'optique des avancements de grade 2015 ;
- 14) PERSONNEL : création emploi de renfort – accroissement temporaire d'activité - élections ;
- 15) SCOLAIRE : Ecole privée Sainte Anne : attribution d'un forfait communal pour 2015 ;
- 16) SCOLAIRE : attribution des bons de fournitures scolaires pour 2015 ;
- 17) Décisions ;
- 18) Compte rendu des commissions ;
- 19) Informations sur la communauté de communes Cœur d'Estuaire ;
- 20) Questions diverses ;

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Eric LEMERLE a été élu secrétaire.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 DECEMBRE 2014 (Joel GEFROY)

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

**3. FINANCES : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET « VILLE »
(André LANCIEN)**

Vu l'article L.2311-5 du CGCT permettant au conseil municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Vu les résultats provisoires suivants de l'exercice 2014 :

Résultat estimé de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice 2014	1 632 476,03 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Résultat à affecter	1 632 476,03 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement (déficit)	669 538,58 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 320 727,69 €
Besoin de financement	1 990 266,27 €
AFFECTATION	1 632 476,03 €
Affectation provisoire en réserves d'investissement (compte 1068)	1 632 476,03 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter provisoirement, au budget primitif 2015 « Ville », le résultat de fonctionnement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »

Adopté à l'unanimité.

4. FINANCES : REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014 – BUDGET « LOCATIFS AUX PARTICULIERS » (André LANCIEN)

Vu l'article L.2311-5 du CGCT permettant au conseil municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Vu les résultats provisoires suivants de l'exercice 2014 :

Résultat estimé de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice 2014	147 107,38 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €
Résultat à affecter	147 107,38 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	87 372,61 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	147 107,38 €
Affectation provisoire en recette de fonctionnement au compte 002	147 107,38 €

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter provisoirement, au budget primitif 2015 « Locatifs aux Particuliers », le résultat de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Adopté à l'unanimité.

5. FINANCES : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M14 2015 « VILLE » (André LANCIEN)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312.1 ;

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur LANCIEN, responsable de la commission "Finances" pour l'exercice 2015, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section	Restes à réaliser	Vote	Cumul
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	0,00 €	7 300 062,51 €	7 300 062,51 €
Recettes	0,00 €	7 300 062,51 €	7 300 062,51 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	1 504 127,47 €	2 585 652,77 €	4 089 780,24 €
Recettes	183 399,78 €	3 906 380,46 €	4 089 780,24 €

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

ADOPTE le budget primitif "Ville" de l'exercice 2015

VOTE les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans opération
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

6. FINANCES : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M14 2015 « LOCATIF AUX PARTICULIERS » (André LANCIEN)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312.1 ;

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur LANCIEN, responsable de la commission "Finances" pour l'exercice 2015, qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Section	Restes à réaliser	Vote	Cumul
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	0,00 €	324 107,38 €	324 107,38 €
Recettes	0,00 €	324 107,38 €	324 107,38 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	0,00 €	150 074,95 €	150 074,95 €
Recettes	0,00 €	150 074,95 €	150 074,95 €

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

ADOPTE le budget primitif "Locatifs Aux Particuliers" de l'exercice 2015

VOTE les crédits qui y sont inscrits :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans opération,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

7. FINANCES : AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES DE PAIN ET DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AFFERENTE (André LANCIEN)

Monsieur André LANCIEN, adjoint au Maire en charge des finances, rappelle que M. CADIOT, boulanger à Saint-Etienne-de-Montluc, a sollicité la commune afin de mettre en place un distributeur automatique de baguettes de pain au lieu-dit la Croix Morzel.

Ce nouveau service proposé à la population nécessite de mettre en place un distributeur sur le domaine public.

Compte rendu – Conseil Municipal du lundi 02 mars 2015

C'est pourquoi il est nécessaire de rédiger une convention d'occupation temporaire du domaine public, précisant notamment le lieu précis d'implantation du distributeur, ainsi que le montant de la redevance due par le propriétaire du distributeur à la commune.

Il est précisé que les travaux permettant la mise en place du distributeur de baguettes seront à la charge de M. CADIOT, ainsi que tous les frais relatifs à son fonctionnement (maintenance, nettoyage, frais de consommation électrique et approvisionnement). Il devra également souscrire une assurance pour cette activité, et en justifier auprès de la Mairie chaque année.

Dans ces conditions, il vous est demandé d'approuver la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, pour une durée de un an reconductible tacitement pour la même période, dans la limite de 5 ans, et moyennant une redevance journalière de 1,50 euro. Cette redevance sera réévaluée annuellement.

Au vu de ces éléments, le *Conseil municipal*, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'implantation d'un distributeur de baguettes au lieu-dit la Croix Morzel selon plan annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de un an reconductible dans la limite de cinq ans, moyennant une redevance journalière de 1,50 euro et selon les conditions énoncées ci-dessus.

Cf plan annexé

Adopté à l'unanimité

8. FINANCES : FIXATION DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2015 (André LANCIEN)

Monsieur LANCIEN, responsable de la commission « Finances », rappelle que le Conseil Municipal est invité, tous les ans, à délibérer sur les taux d'imposition des taxes directes locales.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer pour l'année 2015 les taux de taxe suivants :

Taxe d'habitation	6.36 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7.50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12.32 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Adopté
POUR : 19
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4

9. FINANCES : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : REVERSEMENT DU FOND D'AMORCAGE A CŒUR D'ESTUAIRE (André LANCIEN)

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, notamment son article 67 ;

Vu le décret n°2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ;

Vu l'arrêté du 2 août 2013 fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré à 50 euros par élève ;

Vu la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires par la Communauté de Communes « Cœur d'Estuaire » à la rentrée scolaire 2013/2014 et son maintien pour l'année scolaire 2014/2015 ;

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, soit la somme de 15 400 € à la Communauté de Commune « Cœur d'Estuaire »
- **DIT** que les crédits nécessaires au reversement du fonds seront inscrits au Budget principal 2015 à l'article 657351 « subvention de fonctionnement versée au G.F.P (Groupement de communes à Fiscalité Propre) de rattachement ».

Adopté à l'unanimité

10. FINANCES : SUBVENTIONS 2015 (André LANCIEN)

Monsieur André LANCIEN, responsable de la commission "Finances", présente les attributions de subventions suivantes pour l'année 2015 :

01 - Amicale Laïque (frais fonctionnement + classe découverte école P. et M. Curie)	8 759,50 €
02 - A.P.E.L. Ecole Sainte-Anne (frais fonctionnement + voyage école Ste Anne)	10 176,00 €
03 - Association Sportive du collège Paul Gauguin	300,00 €
04 - Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)	1 199,00 €
05 – BTP CFA 44 (Centre de Formation Professionnel Bâtiment et TP)	345,00 €
06 - M.F.R. C.F.A. La Bonnauderie (49)	115,00 €
07 - M.F.R. St Etienne de Montluc	345,00 €
08 - M.F.R. St Père en Retz	115,00 €
09 - Lycée professionnel Briacé (Le Landreau)	230,00 €
10 - Lycée professionnel de l'Erdre (Nort sur Erdre)	115,00 €
11 - A.C.L.C.	340 000,00 €
12 - Club Micromédia	20 000,00 €
13 - Musée du Temps des Baigneurs	235,00 €
14 - ACROLA	600,00 €
15 – Association syndicale des marais estuariens de Cordemais	7 500,00 €
16 - Estuarium	40 000,00 €
17 - Société de chasse Cordemaisienne	2 800,00 €
18 - ADMR	2 000,00 €
19 - Association des Donneurs de Sang	250,00 €
20 - Club des Anciens	6 500,00 €
21 - Pompiers St Etienne de Montluc	1 500,00 €
22 - U.N.C.	1 122,00 €
23 - A.S.C.	43 900,00 €
24 – Education Sport Canin	900,00 €
25 – Les Galops du Sillon	6 300,00 €
26 - T.C.F.C. (Football)	12 300,00 €

27 – Les Sabots de la Loire	150,00 €
28 – Association des Commerçants et Artisans de Cordemais	2 000,00 €
29 - Le Trait d'Union	3 800,00 €
30 - Association LA CICADELLE	275,00 €
31 - ADAR	1 000,00 €
32 - C.A.A.P Ouest	3 500,00 €
33 - France ADOT 44 (don d'organes)	180,00 €
34 - ILCO Atlantique (aide aux stomisés)	180,00 €
35 - La Croix d'Or (lutte contre l'alcoolisme)	180,00 €
36 - Les Eaux Vives	472,05 €
37 – SCL (aide au logement)	100,00 €
38 - Vie Libre 44 section de Couëron (lutte contre l'alcoolisme)	180,00 €
39 – Conférence St Vincent de Paul St Etienne de Montluc	690,00 €
40 - Fondation de France	6 629,04 €
41 - Les Restaurants du Cœur Relais 44	180,00 €
42 – Prévention Routière de Loire-Atlantique	180,00 €
43 – Des Animaux et des Hommes	600,00 €
44 – C.C.A.S. Cordemais	20 000,00 €

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser les subventions précitées ;
- **PRECISE** que les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget "Ville" 2015 pour les quarante-trois premières subventions et à l'article 657362 pour le C.C.A.S.

Adopté
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

11. AFFAIRES GENERALES : CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT MARAIS NORD LOIRE (CRBV) 2015-2017 (Joel GEFFROY)

Depuis 2011 la Région des pays de la Loire soutient financièrement, exceptionnellement hors contrat, la politique milieu aquatique sur le territoire des marais Nord Loire. Les travaux en marais et en cours d'eau (curages, restauration d'ouvrages, entretien de la végétation, mise en place de clôtures, recharges en granulats...) ont été subventionnés à hauteur de 30% par ce partenaire.

Désormais pour continuer à bénéficier de ce soutien financier, la Région demande aux maîtres d'ouvrage, de contractualiser la démarche par la signature d'un CRBV (contrat régional de bassin versant). Ce contrat d'une durée de trois ans (2015-2017), permettra aux maîtres d'ouvrage de conforter leurs plans de financement à moyen terme.

Le CRBV contient toutes les opérations du CTMA (contrat territorial milieux aquatiques) signé avec l'Agence de l'eau jusqu'en 2015 et de nouvelles opérations que nous avons l'opportunité de faire financer.

Concernant la commune de Cordemais la signature de ce contrat permettra à la collectivité de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% pour les opérations de restauration des milieux aquatiques.

Le coût total du projet pour la commune de Cordemais sur 3 ans s'élève à 76 864 euros

- Aides demandées à la Région Pays de la Loire: 29 158 euros
- Aides demandées à l'Agence de l'eau Loire Bretagne : 30 645 euros
- Aides demandées au Conseil Général : 287 euros.
- Participation de la commune: 16 774 euros

Au vu de ces éléments, le *Conseil municipal*, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à contractualiser par la signature d'un contrat régional de bassin versant (CRBV) ;
- **PREND ACTE** du plan de financement prévisionnel annexé ;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus, en section de fonctionnement, à l'article 61521 et en section d'investissement, à l'article 2312, du budget principal.

Adopté à l'unanimité

12. PERSONNEL – CREATION EMPLOI SAISONNIER - ESPACES VERTS (Sylvie JOBERT)

Depuis plusieurs années, Cordemais a décidé de mettre en valeur le potentiel naturel de la commune en développant les espaces verts tout en respectant une démarche qualité environnementale.

La période printemps/été est un moment d'intense activité et l'équipe en place, forte de 5 agents permanents, ne peut faire face à l'afflux de travail.

Madame Sylvie JOBERT, adjointe au Maire en charge des ressources humaines, propose de créer un emploi saisonnier sur la base de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée – article 3 (alinéa 2) et aux conditions suivantes

- nature des fonctions : assurer l'entretien des espaces verts
- durée du contrat : 6 mois - du 09 mars au 08 septembre 2015
- rémunération : Base adjoint technique 2e classe – 1er échelon (Indice majoré : 321)
+ Régime indemnitaire de gestionnaire de tâches
+ Prime semestrielle
- temps de travail : base hebdomadaire 35 heures

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un emploi saisonnier à temps complet dans les conditions citées ci-dessus;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus à l'article 6413 du budget.

Adopté à l'unanimité

13. PERSONNEL – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE DANS L'OPTIQUE DES AVANCEMENTS DE GRADE 2015 (Sylvie JOBERT)

Madame Sylvie JOBERT, adjointe au Maire en charge des ressources humaines, présente au Conseil Municipal l'organisation des différents services municipaux.

Certaines fonctions évoluent du fait de l'ampleur des projets en cours au sein de la collectivité : de nouvelles compétences et prises d'initiative sont demandées, les responsabilités de chacun évoluent.

De ce fait Madame JOBERT, propose la création du poste suivant et ce, dans le cadre de la procédure d'avancement de grade 2015 :

1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à hauteur de 31h31/35h00 (31.52/35^{ème}).

Et la suppression :

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à hauteur de 31h31/35h00 (31.52/35^{ème}).

En conséquence, le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les créations/suppressions de postes définies ci-dessus, avec effet au 09 mars 2015,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires devront être inscrits au budget 2015.

Adopté à l'unanimité

14. PERSONNEL – CREATION EMPLOI DE RENFORT – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ELECTIONS (Sylvie JOBERT)

Les prochaines élections ont lieu les 22 et 29 mars prochain et le service « élections » a besoin de renfort sur cette période charnière.

Il sera donc fait appel à un agent précédemment recruté par la Mairie et qui connaît bien les modalités d'organisation de ce type de dossier.

Madame Sylvie JOBERT, adjointe au Maire en charge des ressources humaines propose de créer un poste de renfort – accroissement temporaire d'activité sur la base de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée – article 3 (alinéa 1) et aux conditions suivantes.

- nature des fonctions : chargé élections
- durée du contrat : Vendredi 13 mars matin : 4 heures
Dimanches 22 et 29 mars : 8 heures sur chaque journée
- rémunération : base cadre d'emplois : adjoint administratif
+ régime indemnitaire (niveau responsable de service)
+ prime semestrielle

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un emploi pour cause d'accroissement temporaire d'activité à temps non complet dans les conditions citées ci-dessus;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus à l'article 6413 du budget.

Adopté à l'unanimité

15. SCOLAIRE – ECOLE PRIVEE SAINTE ANNE DE CORDEMAIS - ATTRIBUTION D'UN FORFAIT COMMUNAL POUR L'ANNEE 2015 (Catherine JOSSE) 2015-13

Madame Catherine JOSSE, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires rappelle que l'OGEC de l'école privée Sainte-Anne a signé un contrat d'association avec l'Etat. De ce fait, une convention d'instauration d'un forfait communal a été signée par l'OGEC et la commune le 6 avril 2006. Cette convention précise notamment le montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Anne.

Pour l'année 2015, Madame JOSSE propose de fixer, par avenant à la convention, le montant du forfait communal à la somme de 1 052.86 € par élève domicilié à Cordemais.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **ARRETE** le montant de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Anne, pour l'exercice 2015, à 1 052.86 € et ce pour les seuls élèves résidant sur la commune de Cordemais ;
- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.
- **DIT** que les effectifs pris en compte sont ceux du mois de janvier 2015

Adopté à l'unanimité

16. SCOLAIRE – ATTRIBUTION BONS DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2015 (Catherine JOSSE)

Madame Catherine JOSSE, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires propose de fixer le montant des bons de fournitures scolaires comme suit :

- 64 € par élève habitant Cordemais et fréquentant les établissements secondaires publics et privés de Cordemais et hors Cordemais (né à partir du 1^{er} janvier 1997), accordés sous forme de 2 bons de fournitures scolaires de 32 €,
- 48 € par élève fréquentant le groupe scolaire public Pierre et Marie Curie de Cordemais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** le montant des bons de fournitures scolaires pour l'année 2015 à 64 € par élève domicilié à Cordemais, fréquentant les établissements secondaires publics et privés de Cordemais et hors Cordemais (nés à partir du 1^{er} janvier 1997), accordés sous forme de 2 bons de fournitures scolaires de 32 € ;
- **FIXE** le montant des bons de fournitures scolaires pour l'année 2015 à 48 € par élève fréquentant le groupe scolaire public Pierre et Marie Curie de Cordemais ;
- **DIT** que les effectifs pris en compte sont ceux du mois de janvier 2015.

Adopté à l'unanimité

17. DECISIONS (Joel GEFFROY)

DECISIONS DU MAIRE 2014-2015 RENONCIATIONS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DATE DE DECISION et NUMERO	REFERENCES CADASTRALES	ZONAGE P.L.U	PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN
16/12/2014 – 14A0028	AH 746	Ub	Vte LEFEUVRE/TABARY- SAULNIER	8 rue de la Chaussée
16/12/2014 – 14A0029	AB 569	Ub	Vte DENIAUD/TRAVERS	21b rue Saint Samson
16/01/2015 – 15A0001	AB 637	Ua	Vte CHUNIAUD/LIAGRE	11 rue d'Appée
20/01/2015 – 15A0002	BI 216	Uc	Vte CHUNIAUD/LE TOULLEC	28 l'Audiais
29/01/2015 – 15A0003	AB 604	Ua	Vte Cts TESSIER/TESSIER	24 rue de la Loire
10/02/2015 – 15A0004	AB 108, 109, 110	Ua	Vte Cts FAIRAND/NAMUR	10 rue du Calvaire

DECISION DE PREEMPTION DU MAIRE

DATE DE DECISION et NUMERO	REFERENCES CADASTRALES	ZONAGE P.L.U	PROPRIETAIRE	ADRESSE DU BIEN
31/12/2014 – 14A0027	AP 159	UI	Vte Cts GREGOIRE/RENAUDVte (par Me ALEXANDRE	Gagnerie de la Haie

18. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS (Vice-présidents de commissions)

FINANCES : dans un contexte budgétaire plus contraint du fait des dotations en baisse de l'état, les arbitrages financiers, notamment des subventions, ont été actés en commission finances.

BATIMENT : les badges de la salle omnisport dysfonctionnent parfois. La maison de santé est ouverte au public depuis aujourd'hui, 02/03.

VOIRIE : budget plus serré cette année – les travaux urgents ont été lancés.

AGRICULTURE : travail autour d'un projet de méthanisation – une étude est en cours avec EDF pour trouver les débouchés sur le territoire.

CCAS : conseil d'administration le 11 mars

RH : une commission aura lieu en avril – le 26/02 s'est tenu, dans une ambiance constructive, le premier comité technique et CHSCT avec la nouvelle équipe de représentants du personnel

SCOLAIRE : conseil d'école vendredi 06/03 – les écoles sont pavoisées. Réunion 23/03 sur l'informatique à l'école.

INFO PROMO CULTURE : les dernières commissions ont eu pour objet de construire le budget 2015 – les supports de communication vont être repensés suite aux retours du questionnaire sur l'INFO HEBDO et dans le cadre du renouvellement du marché. De même le MAG INFO sera édité 4 fois par an au lieu de 3 actuellement – les illuminations de Noël vont être revues pour intégrer une dimension environnementale plus importante – la commission travaille sur la commémoration des 70 ans de la libération de la poche de St Nazaire.

CADRE DE VIE : réunion le 03/03 avec la maîtrise d'œuvre dans le projet des espaces verts de l'hippodrome – 11 avril JARDIN MATIN bourse aux plantes – les espaces verts construisent actuellement un labyrinthe pédagogique de fleurs autour du restaurant scolaire.

AGENDA 21 : le site présente désormais chacune des 50 actions en détail et en donne l'avancée. Un budget A21 a été élaboré pour la première année.

19. INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (Joel GEFFROY)

GDF SUEZ : signature compromis achat maisons en face du site de St Etienne

Rencontre avec la **REGION** pour présenter les projets des territoires – des subventionnements sont possibles

Dépôt du dossier loi sur l'eau pour la zone de la **CROIX GAUDIN** à St Etienne

MUTUALISATION DES SERVICES : les services marchés publics font l'objet de séances de travail en vue d'une mutualisation fin 2015.

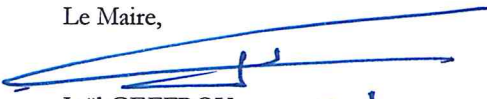
20. QUESTIONS DIVERSES

PISCINE : la partie hammam/ spa dysfonctionne souvent : en effet, il y a un problème de matériel vieillissant et de difficultés d'approvisionnement des pièces détachées en cas de panne. Il faudra arbitrer entre réparations et réinvestissement.

PISCINE : 5 douches ne fonctionnent plus : nous allons intervenir auprès de l'exploitant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58

Le Maire,


Joël GEFFROY

Le Secrétaire de séance,


Etienne LEMERLE

Compte rendu remis au secrétaire de séance le 03 mars 2015

Compte rendu approuvé par le secrétaire de séance le 04 mars 2015

Compte rendu affiché le 06 mars 2015